



Données de la recherche : vers l'ouverture ...

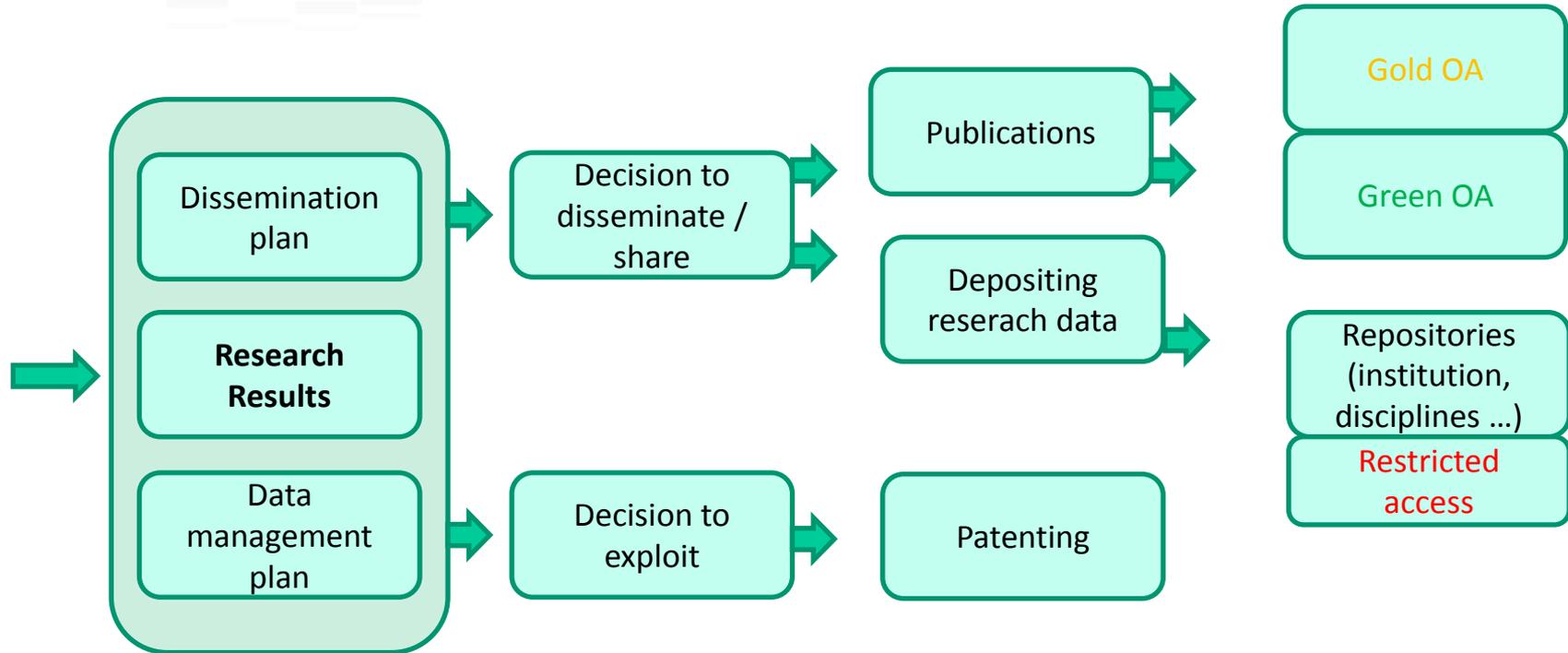
O. Hologne, déléguée à l'information scientifique et technique



Dissemination dans



R
e
s
e
a
r
c
h





OA to publications mandate in H2020

Each beneficiary must ensure OA to all peer-reviewed scientific publications relating to its results:

- **Deposit** a machine-readable copy of the published version or final peer-reviewed manuscript accepted for publication in a repository of the researchers choice (possibly OpenAIRE compliant)
- **Ensure OA** on publication or at the latest within 6 months (12 for SSH)
- **Aim to deposit** at the same time **the research data needed to validate the results ("underlying data")**
- Ensure **OA to the bibliographic metadata** that identify the deposited publication, via the repository

Celina Ramjoue (Head of Sector "Open Access to scientific Publications and Data", EC DG CNECT)

Agenda

Code de la recherche modifié par la loi ESR de juillet 2013

Chapitre II : Objectifs et moyens institutionnels de la recherche publique.

Article L112-1 [En savoir plus sur cet article...](#)

Modifié par [LOI n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 16](#)

La recherche publique a pour objectifs :

- a) Le développement et le progrès de la recherche dans tous les domaines de la connaissance ;
- b) La valorisation des résultats de la recherche au service de la société, qui s'appuie sur l'innovation et le transfert de technologie ;
- c) Le partage et la diffusion des connaissances scientifiques en donnant priorité aux formats libres d'accès ;
- c bis) Le développement d'une capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et du développement durable ;
- d) La formation à la recherche et par la recherche ;
- e) L'organisation de l'accès libre aux données scientifiques.

Les établissements publics de recherche et les établissements d'enseignement supérieur favorisent le développement des travaux de coopération avec les associations et fondations, reconnues d'utilité publique. Ils participent à la promotion de la recherche participative et au développement des capacités d'innovation technologique et sociale de la Nation. Ces coopérations s'exercent dans le respect de l'indépendance des chercheurs et, en l'absence de clauses contraires, dans un but non lucratif. Les travaux de recherche menés dans le cadre de ces coopérations sont, en l'absence de clauses contraires, rendus publics et accessibles.

Nouveau décret de l'Inra

Décret n° 2015-1517 du 23 novembre 2015 relatif à l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : MENR1517685D

« IV. – Dans son domaine de compétences, l'institut :

« 1° Produit, publie et diffuse les connaissances scientifiques résultant de ses travaux de recherche et d'expertise ;

« 2° Organise, en l'absence de dispositions ou clauses contraires, l'accès libre aux données scientifiques et aux publications ;

« 3° Contribue à l'élaboration de la politique et de la stratégie nationale et européenne de recherche ;

« 4° Apporte son concours à la formation à la recherche et par la recherche ;

« 5° Contribue, par la valorisation de ses compétences, de ses savoir-faire et des résultats de la recherche, à la conception d'innovations technologiques et sociales ;

« 6° Contribue au développement de la capacité d'expertise scientifique et d'appui aux fondations reconnues d'utilité publique et aux associations ; il apporte son soutien aux politiques publiques menées pour répondre aux défis de société, notamment aux besoins économiques, sociaux et environnementaux liés au développement durable ;

« 7° Contribue aux débats qui portent sur la place de la science et de la technologie dans la société. »

Charte de déontologie

Les données, les savoir-faire et collections, la propriété industrielle : un patrimoine de qualité à préserver et valoriser

9. Les données de la recherche constituent l'une des composantes identifiables des productions de l'Institut, qu'elles soient issues des équipes de recherche, des infrastructures de recherche, des services administratifs. Elles sont la propriété de l'INRA, ou la copropriété, si elles sont obtenues dans le cadre d'accords de partenariat. La production, l'archivage, le traitement, la gestion des données de la recherche, obtenues par l'Institut ou transmises par des tiers, doivent obéir à des procédures explicitées, respectant les règles juridiques et déontologiques qui prévalent, notamment dans l'expérimentation ou dans l'utilisation des données personnelles. Ces procédures garantissent leur qualité, leur sécurisation, en particulier informatique, leur traçabilité, et fixent les règles de leur mise à disposition.

<http://prodinra.inra.fr/record/188870>

Charte de déontologie de l'INRA

Préambule

L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) est un organisme public de recherche fondé, ouvert à l'international, conduisant des recherches, souvent en collaboration avec d'autres organismes partenaires ou avec des tiers. Ces recherches portent sur des enjeux occidentaux relevant de trois domaines principaux, l'agriculture, l'environnement et l'alimentation, interagissant avec les domaines liés que sont l'énergie, la chimie, la santé, les territoires. Les questions de recherche, complexes, pour lesquelles la société est en attente de réponses, exigent, à chaque instant, aussi bien de mettre en œuvre une démarche scientifique rigoureuse, que de s'interroger sur les enjeux éthiques qui en découlent. Pour ce faire, le comité consultatif d'éthique INRA-CERAD est en appui de la direction de l'Institut et de l'ensemble des personnels pour susciter le questionnement éthique sur les finalités des programmes de recherches et y apporter un éclairage.

L'INRA réalise les missions de service public qui lui sont confiées : la production, la diffusion et la valorisation de connaissances nouvelles, considérées comme biens publics, l'expertise, notamment en appui des politiques publiques, la contribution à la formation et à l'innovation, la communication vers la société. En tant qu'établissement public qui mobilise des collectifs de recherche, d'appui et de soutien à la recherche, l'INRA a la responsabilité de servir l'intérêt général. Pour ce faire, l'Institut privilégie la recherche de la pertinence, de l'utilité, de la qualité des résultats dans le respect mutuel, en mettant en avant l'impartialité et l'exemplarité de ses comportements, et en faisant preuve de vigilance sur ces questions.

C'est de la responsabilité de l'établissement que de donner des repères déontologiques à l'ensemble de ses personnels pour que chacun puisse inscrire, au cours de ses missions et activités, l'ambition de servir cet intérêt général de façon impartiale et exemplaire.

La charte de déontologie exprime le sens général et les principes que chacun, personnellement, s'engage à respecter dans le cadre des missions qui lui incombent. Elle s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles. Elle est portée par la direction générale de l'Institut et s'adresse à chaque agent qui y travaille, y compris à titre temporaire, l'établissement s'assurant que tous en ont pris connaissance. Elle est adossée à un ensemble de règles législatives, réglementaires ou institutionnelles qui régissent les activités professionnelles de tous. La loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, le Code de la recherche, le Code de l'éducation, la Charte européenne de recherche (11 mars 2005), la Déclaration de Singapour sur l'intégrité en recherche (2010)¹ sont quelques-uns des principaux textes constituant le cadre qui promeut l'exercice de la responsabilité individuelle de chaque agent.

En faisant preuve, à l'échelle individuelle et collective, d'un comportement qui met en pratique la charte de déontologie dans toutes ses activités, l'Institut exprime aussi l'ambition de consolider le lien de confiance qui le lie à la société.

L'engagement de la direction générale de l'INRA

1. La direction générale de l'INRA définit et explicite les orientations, dans les champs scientifique et de l'appui à la recherche, qui seront mises en œuvre et les procédures qui seront suivies. Elle veille à prendre ses décisions avec impartialité et transparence et sera garante de l'application de ce principe à l'ensemble de l'Institut.

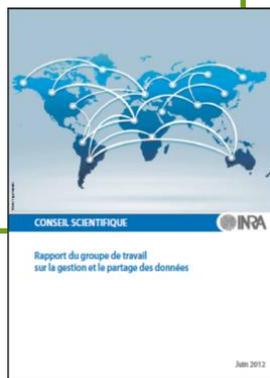
¹ http://ec.europa.eu/research/policies/21620_en.html

² http://www.singaporestatement.org/translation05_french.pdf

Partage des données à l'Inra : étapes clés

2011-2012 : le CS instruit la question

- Groupe de travail piloté par D. Pontier
- 9 recommandations pour l'Inra (rapport Juin 2012)

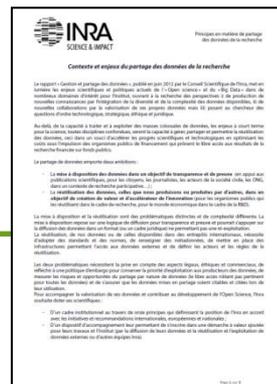


Rapport CS

<http://prodinra.inra.fr/record/206746>

Fin 2012 : élaboration d'une politique

- 11 principes pour mieux gérer et partager les données de la recherche



Note de cadrage :

[Principes en matière de partage des données de la recherche](#)

Avril 2013 : lancement des chantiers de mise en œuvre

- 3 chantiers disciplinaires / familles de données
- Chantier juridique
- Chantiers techniques (outils et méthodes)
- Chantier compétences

Coordination :
Isabelle Blanc,
Christine Gaspin,
Odile Hologne

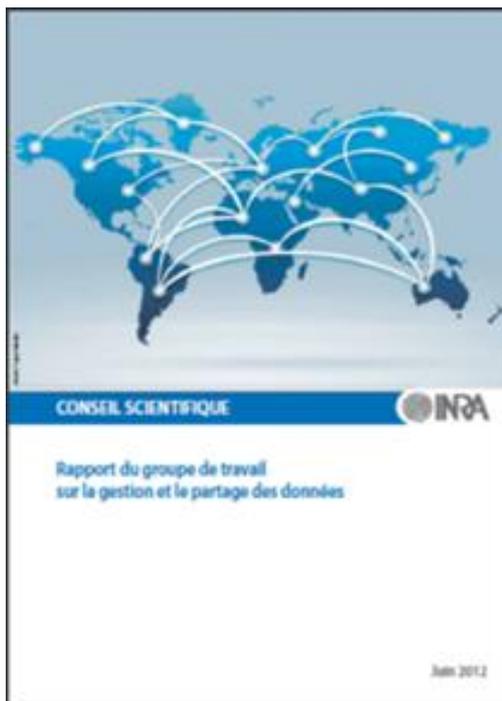
2015 : offre de services

Chantier

« Data Partage »

Reco du rapport du CS : fil rouge des actions

RESUME



Depuis quelques années, la biologie et les sciences humaines et sociales font face à un accroissement exponentiel des données, provenant de l'adoption en masse des nouvelles technologies, et du développement des sciences et techniques de l'information d'une ampleur et à une échelle sans précédents. Une telle rupture nécessite des transformations stratégiques majeures pour assurer le stockage, la préservation, l'exploitation de ces masses de données, mais aussi leur partage. Elle nécessite également une prise de conscience et une modification des pratiques des ingénieurs et chercheurs de l'institut, pour lesquels ces évolutions constituent un défi culturel.

Au terme de son analyse, le groupe de travail propose les recommandations suivantes :

- 1) Définir la politique de l'établissement et la communiquer.
- 2) Mettre en place un comité d'évaluation des données produites par l'Inra.
- 3) S'impliquer dans les comités internationaux de standardisation.
- 4) Développer un portail d'accès à un ensemble de ressources distribuées.
- 5) Prendre en compte le cycle de vie des données dès l'élaboration des projets de recherche.
- 6) Définir un cahier des charges pour les plateformes.
- 7) Doter l'Inra d'infrastructures dimensionnées pour les stockages et les calculs hautes performances.
- 8) S'engager dans une politique de gestion des compétences répondant aux besoins en émergence.
- 9) Conduire une réflexion inter-organismes pour promouvoir une politique nationale et locale en matière de gestion et partage de données.

Besoin de nouveaux services

- ❖ Annuaire/catalogue comme outil permettant d'identifier le patrimoine numérique Inra sur les données et, plus généralement, sur les SI Inra,
- ❖ Entrepôt (métadonnées + jeux de données)
- ❖ Plan de gestion de données
- ❖ Attribution de DOI
- ❖ Bien gérer l'ouverture des SI Inra en place : interopérabilité, droit d'accès, API Sur le plan technique et juridique
- ❖ Evolution des compétences, changement de culture

<https://intranet.inra.fr/openscience>

Accueil Créer Gérer Partager Réutiliser

gestion et partage des données scientifiques

Accueil a a

Données de la recherche	Actualités	Boîte à outils
<p>Dans un contexte de sciences ouvertes caractérisé par une généralisation du partage de données, des enjeux économiques de réutilisation ou de transparence des processus, l'ouverture des données scientifiques, en particulier celles financées sur fonds publics devient une obligation légale.</p> <p>Lire la suite</p>	<p>Partager des données sous-jacentes à une publication : faut-il demander l'avis de l'éditeur ? - 30/10/2015</p> <p>Quand il s'agit seulement de données gratuites, souvent on envoie à l'éditeur la base finale utilisée dans les calculs, estimations (une fois que l'article est accepté). Est-ce qu'on peut partager ces données avec des lecteurs sans demander l'avis de la ...</p> <p>Lire la suite</p> <p>Recherche d'entrepôts de données d'IRM - 13/10/2015</p> <p>Existe-t-il des entrepôts qui sont dédiés aux données IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) ? Ces données sont en général de images ou volume d'images (3D ou 4D) qui ont été réalisés sur le végétal, le petit animal, l'homme ou encore ...</p> <p>Lire la suite</p> <p>OpenAIRE Factsheets</p> <p>A new range of factsheets explaining EC H2020 Open Scholarship policies and how OpenAIRE can help</p> <p>Lire la suite</p> <p>Publication dans PLOS One : où déposer ses données ? - 06/03/2015</p> <p>J'ai un article dans plus one qui est en cours de review, on nous demande de mettre nos données en accès libre Quelles modalités cela peut il prendre ? Des plus simples : sur notre site internet ou dans une ...</p> <p>Lire la suite</p>	<p>Boîte à outils</p> <ul style="list-style-type: none">Obtenir un DOIModifier un DOIInactiver un DOIRédiger un plan de gestionChoisir un entrepôtPublier un Data PaperCiter des donnéesPublier un vocabulaire/une ontologie <p>Pour vous guider</p> <ul style="list-style-type: none">La politique de l'InraTutoriels, supports de formation, guidesQuestions/Réponses sur les données de la recherche <p>On vous signale</p> <ul style="list-style-type: none">A lire, à voirS'abonner aux actualités

Boîte à outils

- ▶ Obtenir un DOI
- ▶ Modifier un DOI
- ▶ Inactiver un DOI
- ▶ Rédiger un plan de gestion
- ▶ Choisir un entrepôt
- ▶ Publier un Data Paper
- ▶ Citer des données
- ▶ Publier un vocabulaire/une ontologie

Différentes façons de publier les données

<https://intranet.inra.fr/openscience/Partager/Valoriser-ses-donnees>

❖ Déconseillée

- ✓ « matériel supplémentaire »

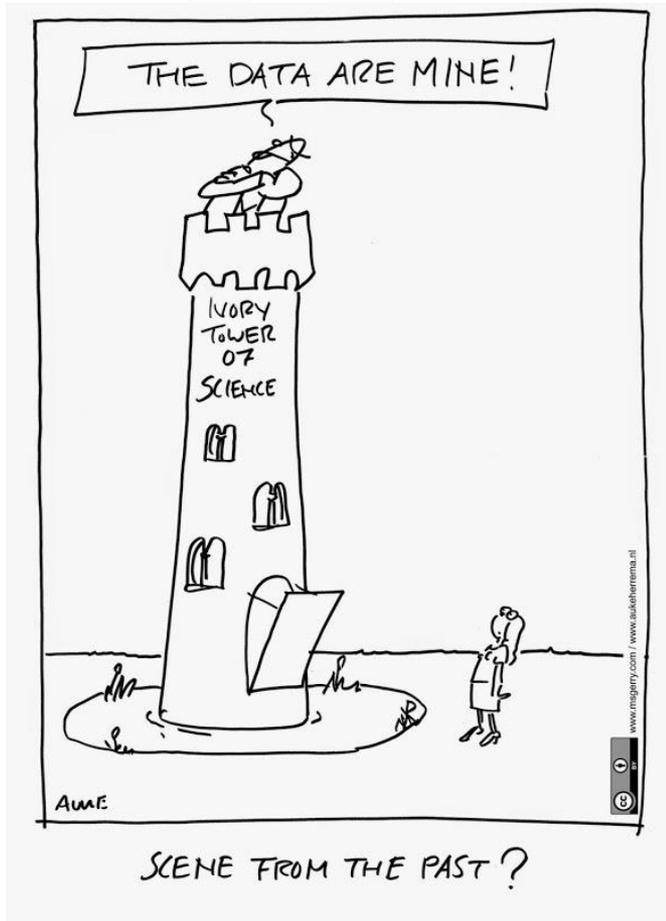
Les données n'ont pas de « vie indépendante de l'article »

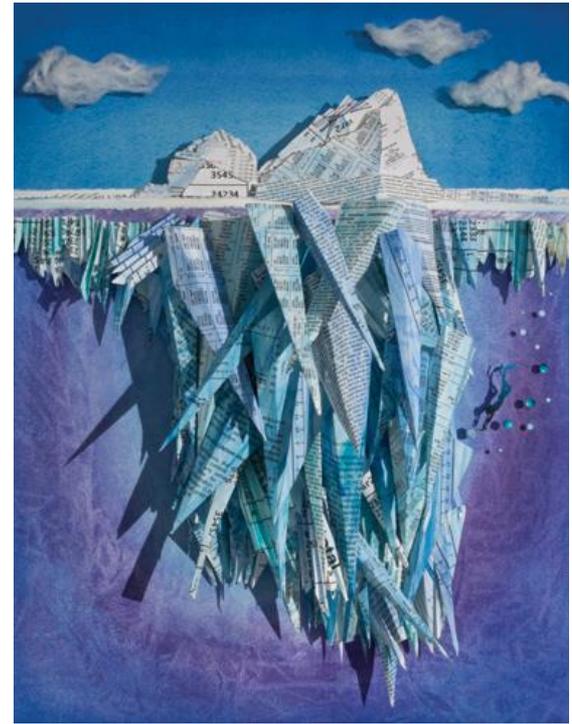
❖ Conseillée :

- ✓ dépôt dans un entrepôt
- ✓ et publication d'un data paper

Les données peuvent être trouvées et citées, même lorsqu'il n'y a pas de publi classique

Ouvrir ? Un changement de culture





Merci pour votre attention...

odile.hologne@versailles.inra.fr

@Holo_08



twitter

